

Rappel à l'activité

N° 590-MFP du 23-12-68 — M. Ségbénamé Erasmus, infirmier d'Etat de 2^e classe 3^e échelon, placé sur sa demande dans la position de disponibilité sans traitement pour une période de un an est rappelé à l'activité pour compter du 3 décembre 1968.

Brevet de l'E.N.A.

N° 608-MFP-ENA du 31-12-68 — Le brevet de l'Ecole Nationale d'Administration est décerné aux élèves de la promotion 1966-1968, dont les noms suivent :

A — Classement général

(par ordre de mérite)

- 1^o — Adomey Paul
- 2^o — Salifou Birama Ferdinand
- 3^o — Addor Christian
- 4^o — Aouissi Lodé
- 5^o — Tchao K. Lambert
- 6^o — Ezzo Salifou Aliou
- 7^o — Amégan César
- 8^o — Haden Thomas

B — Classement par section

Section administration générale

(par ordre de mérite)

- 1^o — Salifou Birama Ferdinand
- 2^o — Addor Christian
- 3^o — Aouissi Lodé
- 4^o — Amégan César

Section économique et financière

(par ordre de mérite)

- 1^o — Tchao K. Lambert
- 2^o — Ezzo Salifou Aliou
- 3^o — Haden Thomas

Section judiciaire

- 1^o — Adomey Paul

Démission

N° 605-MFP du 31-12-68 — Est acceptée pour compter du 1^{er} décembre 1968, la démission de son emploi offerte par M. Singo T. Bruno, instituteur adjoint de 3^e classe 1^{er} échelon stagiaire du corps des fonctionnaires de l'enseignement.

Licenciements

N° 588-MFP du 23-12-68 — Mme Dossou Monique, née Nobimé, institutrice de 2^e classe 1^{er} échelon stagiaire du corps des fonctionnaires de l'enseignement est licenciée de son emploi pour abandon de poste.

Le présent arrêté a effet pour compter du 16 octobre 1968.

N° 11-D-MFP du 4-1-69 — Est et demeure rapportée en ce qui concerne M. Wilson Wilfried, la décision n° 1094-MFP du 23 décembre 1961 portant licenciement pour limite d'âge.

M. Wilson Wilfried, agent permanent de 3^e catégorie échelle B, en service à Lomé, né en 1906 est licencié de son emploi pour compter du 1^{er} janvier 1962.

L'intéressé aura droit aux indemnités suivantes :

— un mois de préavis ;

— indemnité compensatrice de congé payé au prorata du temps de service effectué depuis son dernier congé.

M. Wilson, engagé le 1^{er} janvier 1942 peut prétendre à l'allocation viagère prévue par l'arrêté n° 446-55-ITLS du 27 avril 1955.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES,
DES TRANSPORTS,
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

ARRETE N° 2-MTP-PAL du 10-1-69 portant approbation de l'organigramme du Port Autonome de Lomé.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES,
DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,

Vu l'ordonnance n° 16 du 14 avril 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 12 du 7 avril 1967 portant création du Port Autonome de Lomé,

ARRETE :

Article premier — Est approuvé l'organigramme du Port Autonome de Lomé dont copie est ci-jointe.

Art. 2 — Le directeur-adjoint est choisi parmi les chefs de service tout en se conformant aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 39-MTP-PAL du 28 décembre 1968. Il cumule donc ses fonctions avec celles du chef de service.

Art. 3 — Le présent arrêté, qui prend effet à partir de la date de sa signature, sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 10 janvier 1969

A. Mivédor

